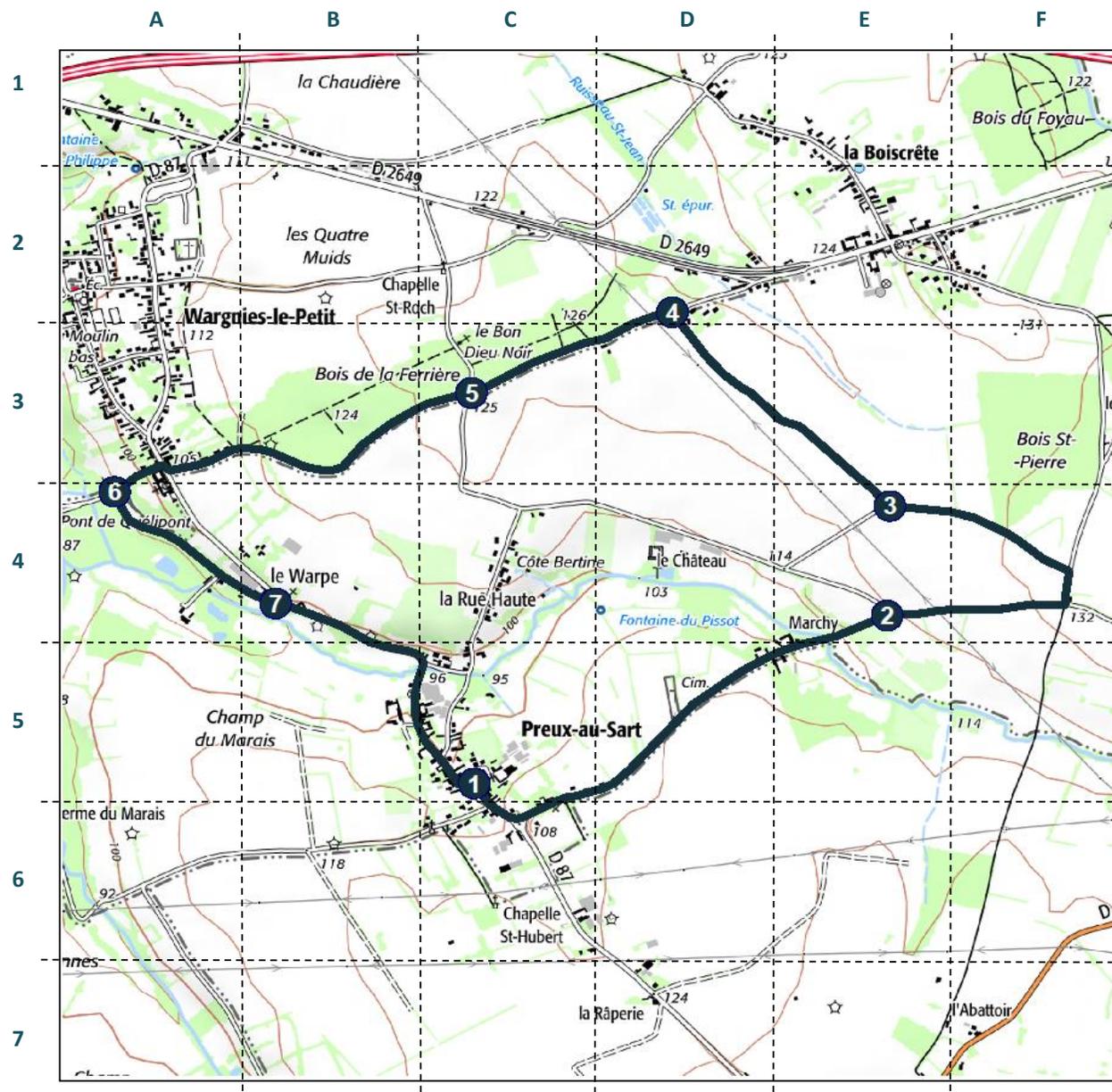


# Balade en Pays de Mormal

(6 Km 900 - 2 h 00)

Départ : parking place de l'église PREUX-AU-SART

1. Dos à l'église traversez la place pour rejoindre la Rue du Centre et suivez-la vers la gauche. Au rond-point, montez la route à gauche. Passez devant un premier oratoire, puis un second dédié à Notre-Dame de Bon-Secours. Dépassez le cimetière, traversez le hameau de Marchy et arrivez à une patte d'oie.
2. Partez à droite en direction du golf de Mormal et du Bois Saint-Pierre. À cet endroit, vous pouvez quitter le circuit long pour la variante courte. Passez sous une ligne électrique et continuez sur la petite route bordée de haies et de talus qui grimpe. Au carrefour, à la maison (n°14), prenez à gauche puis 100m plus loin, obliquez de nouveau à gauche dans le chemin macadamisé sinuant à travers champs et pâtures.
3. Dans le virage, laissez la route à gauche et poursuivez à droite sur la route parallèle à la ligne à haute tension.
4. Au carrefour en T, allez à gauche le long de la Chaussée Brunehaut. Poursuivez sur cette route et longez le Bois de la Ferrière.
5. Coupez une route. Effectuez un crochet droite-gauche sur la D 87 (prudence) et empruntez la route de Villers-Pol.
6. À hauteur de l'oratoire, prenez le chemin à gauche et continuez jusqu'à la D 87.
7. Traversez prudemment en prenant à droite et longez la route départementale en marchant bien sur le côté. Franchissez le ruisseau et rejoignez votre point de départ par la Rue du Centre.





10:45 05-08-2013



15:16 05-08-2013



15:57 05-08-2013

## Balade en Pays de Mormal

(6 Km 900 - 2 h 00)

Départ : parking place de l'église PREUX-AU-SART

### Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



### Avis du Randonneur :

*Circuit familial et agréable longeant le bocage, le bois de la ferrière et les haies. Le cheminement sur petites routes offre, malgré le macadam, le plaisir de la randonnée en campagne. A proximité vous avez également la possibilité de vous rendre à la cascade de Quélipont (à cet endroit, jadis, un moulin était en activité).*

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>